

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
des collectivités locales*

Département des études  
et des statistiques locales

**Circulaire du 3 juillet 2012 relative aux comptes administratifs  
des communes de 10 000 habitants et plus (exercice 2011)**

NOR : INTB1226854C

*Le ministre de l'intérieur à Mesdames et Messieurs les préfets.*

Pour permettre la publication des statistiques (y compris les ratios de référence) sur les finances des communes de 10 000 habitants et plus, pour l'exercice 2011, je vous prie de m'adresser dans les meilleurs délais possibles :

- les budgets principaux des comptes administratifs 2011 des communes de votre département dont la population totale atteint ou dépasse 10 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (1) ;
- les annexes contenant les états de la dette (IV A) et l'état du personnel (IV C1) pour les communes qui ne font pas apparaître ces renseignements dans le budget principal.

Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir les budgets annexes comme ceux des services d'eau et d'assainissement, des immeubles commerciaux, des ZAC ou autres.

Pour faciliter le traitement des informations, je vous demande d'effectuer l'envoi de ces documents, de façon échelonnée si besoin est, à l'adresse suivante :

Direction générale des collectivités locales  
Département des études et des statistiques locales  
À l'attention de Mlle Karine SOGUET  
2, place des Saussaies, 75008 PARIS

J'attire votre attention sur l'importance que revêt la fourniture rapide de ces informations. Elles permettent notamment de calculer les ratios moyens définis en application de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, je vous rappelle que le vote du conseil municipal arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. En conséquence, je vous remercie par avance de me faire parvenir l'ensemble des comptes administratifs de ces communes avant le 15 août 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général  
des collectivités locales,*  
ÉRIC JALON

---

(1) Population totale en vigueur en 2011 (millésimée 2007).